



Guide pour les associations

Demande de subvention égale ou supérieure à 5000 €



LE LARDIN
SAINT LAZARE
La cité du papier

Quelles dépenses sont « subventionnables »

En premier lieu, une collectivité territoriale ne peut octroyer une subvention à une association que si l'activité ou le projet de cette dernière présente un intérêt public local. Pour les subventions octroyées par l'Etat, on parle d'intérêt général (à ne pas confondre avec la notion fiscale d'intérêt général d'une association).

Intérêt général

L'activité ou le projet de l'association doit couvrir les domaines comme le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Intérêt public local

Il faut remplir plusieurs conditions :

La subvention :

- respecte le principe de neutralité (laïcité, absence de but politique, non intervention dans un conflit collectif de travail) ;
- présente un intérêt général local ;
- n'est pas motivé par la seule volonté de satisfaire un intérêt privé ;
- rentre dans le champ d'application territorial de la collectivité ;
- répond aux besoins de la population locale.

Une présentation financière de l'association

L'association doit faire preuve de transparence, en communiquant l'ensemble de ses documents financiers :

- Copie des **derniers comptes annuels et des rapports moral et financier présentés lors de la dernière assemblée générale** ;
- Un **budget prévisionnel pour l'ensemble des activités de l'association**. Approuvé par l'organe délibérant (Bureau ou conseil d'administration ou assemblée générale selon les statuts).

Les caractéristiques de la subvention

La principale caractéristique de la subvention est d'être attribuée sans contrepartie.

Du fait de l'absence de contrepartie, la subvention présente un caractère discrétionnaire pour la collectivité publique qui l'accorde, ce qui signifie qu'une association n'a aucun droit à l'attribution ou au renouvellement d'une subvention d'une année sur l'autre.

L'attribution d'une subvention par une collectivité publique doit être justifiée par des considérations d'intérêt général local pour le soutien d'un projet. Le montant de la subvention présente un caractère forfaitaire.

Une subvention ne peut être consentie qu'à une association dotée de la personnalité morale et juridique, par conséquent régulièrement déclarée. Certaines associations ne peuvent recevoir des subventions nationales, régionales, départementales, européennes que si, en plus elles sont agréées par ces administrations (cas des associations sportives, s'agissant des subventions de l'état, par exemple).

La subvention est allouée pour un objet déterminé, un projet spécifique, ou est dédiée au financement global de l'activité associative. Elle peut prendre des formes variées, et être octroyée en espèces et /ou en nature (mise à disposition de locaux, matériels, prestations, etc...).

Une subvention ne sera accordée qu'après fourniture des documents comptables et du rapport moral annuel.

Les avantages en nature

Ils peuvent être divers et comme la subvention financière, ils ont un caractère discrétionnaire pour la collectivité publique qui l'accorde. L'ensemble détermine la subvention globale.

- **Les locaux communs**
- **Les locaux affectés** à certaines associations. Ces affectations ne le sont qu'à titre précaire et doivent impérativement être entretenus de manière correcte et systématique et la consommation d'énergie, maîtrisée.
- **Les matériels** Les matériels municipaux comme les locaux doivent être entretenus de manière correcte et systématique et utilisés en fonction de leur destination.
- **Intervention des personnels municipaux** ponctuelle, après demande et accord de l'autorité territoriale.
- **Les photocopies** ponctuelles et en quantité raisonnable, après demande et accord de l'autorité territoriale.

Pièces à joindre impérativement à votre demande

Pièces à joindre impérativement tous les ans :

- Le présent dossier dûment complété
 - Un bilan annuel d'activités (actions entreprises, projets réalisés...) signé par le président
 - Bilan prévisionnel de l'année en cours (N)
 - Compte de résultats de l'année précédente (N-1) Annexe 1
- Les justificatifs des dépenses et des recettes doivent obligatoirement être joints**
- Si changement de banque, fournir un RIB

Pièces à joindre en plus, lors de votre 1^{ère} demande de subvention :

- Récépissé de déclaration à la Sous-Préfecture
- Copie de l'extrait au journal officiel
- Copie des statuts signés par le président
- Composition du conseil d'administration avec nom et fonction des membres
- Relevé d'identité Bancaire ou postal au nom de l'association à coller à l'emplacement prévu
- Numéro SIREN de l'association
- Un RIB



Dossier de demande de subvention communale 2026 au titre des associations

Nom et adresse de l'association :

.....

.....

.....

Numéro de SIRET :

Motivation de la demande :

.....

.....

.....

Montant de la subvention demandée :

.....

A adresser à : Madame le maire - **Mairie du Lardin Saint Lazare**
2, avenue Georges Haupinot - 24570 Le Lardin Saint Lazare

Avant le 10 avril 2026

En cas de non-retour à cette date, aucune subvention ne sera attribuée.

ASSOCIATIONS



N°12156*06

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#04](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623> Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
En numéraire (argent) en nature	Première demande renouvellement (ou poursuite)	Fonctionnement global projets(s)/action(s)	Annuelle ou ponctuelle pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

État - Ministère

Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)

Conseil régional

Direction/Service

Conseil départemental

Direction/Service

Commune ou Intercommunalité

Direction/Service

Établissement public

Autre (préciser)

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (Indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....
.....
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles ?

.....
.....
.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

A quelle fédération l'association est-elle affiliée ? (Veuillez choisir parmi les listes déroulantes ci-dessous) :

L'association - Clubs ou structures associatives constitue-t-elle une ligue, un comité ou un club ?

- 1- Locales
- 2- Comités et ligues niveau départemental
- 3 - Comités et ligues niveau régional
- 4 - Fédérations ou associations nationales
- 5 - Fédérations ou associations internationales

Pour les ligues, comités régionaux ou départementaux, nombre de clubs fédérés sur le territoire (région, département, etc.) : |_|_|_|_|_|

Nombre de licenciés :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	
Dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

5. Budget prévisionnel de l'association - Année 2026 ou exercice de 2025 à 2026

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN) ³			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		TOTAL DONT CVN	

Ne pas indiquer les centimes d'euros.

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? Oui Non

Intitulé :

Objectifs :

Description :

Bénéficiaires : caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc

Nombre d'adhérents habitant au LARDIN ST LAZARE :

Soit, enfants jusqu'à 17 ans inclus

Et adultes à partir de 18 ans

:

Nombre d'adhérents habitant dans les autres communes :

Soit, enfants jusqu'à 17 ans inclus

Et adultes à partir de 18 ans

NOMBRE TOTAL D'ADHERENTS :

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié dont en CDI dont en CDD dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du au

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n° **6. Budget₅ du projet** – Ne pas compléter si vous présentez un fonctionnement global, annuel
 Année 2026 ou exercice de 2025 à 2026

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation n 2	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		TOTAL DONT CVN	

La subvention sollicitée de _____ **€, objet de la présente demande représente** _____ **% du total des produits du projet dont**
CVN (montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

Projet n°

DEMANDE D'EQUIPEMENTS

Date de la demande:

Demande d'équipement pour une manifestation Cette fiche est à déposer 1 mois avant la manifestation	Demande d'équipement à titre permanent ou de longue durée
Date de la manifestation:	Date de début:
Titre - nom de la manifestation:	Date de fin:
Descriptif sommaire de la manifestation:	Qualification du besoin / projet concerné par la demande:
Nombre de personnes attendues:	Nombre de bénéficiaires:
Horaire de la manifestation: Début: h Fin: h	

Site, Lieu	Matériel:	Quantité:
Parc, jardin :	Sonorisation, micro, pied	
Voie publique (allée, place, square, etc.):	Vidéoprojecteur, écran	
Stade (préciser):	Projecteurs, éclairage	
Salle, gymnase :	Stand-Barnum 3x3m	
Equipement spécifique (piscine, bibliothèque, musée, monument, ouvrage d'art, etc.):	Stand-Barnum 3x3m avec électricité	
Autre: urnes, isoaloirs, restauration, vaisselle, comptoir, wifi, pupitre, etc. préciser):	Stand-Barnum 3x3m avec éclairage	
	Chaises	
	Tables, tréteaux	
	Bancs	
	Grilles, panneaux et supports d'exposition	
	Barrières de chantiers, de police ("Vauban")	
	Podium ou scène (préciser dimension souhaitée)	

Livraison ou installation conforme le:
Etat des lieux sortant le:
Commentaires état matériel:

SECURITE	Partie réservée à la collectivité
Présence/ronde police souhaitée: de h à h	
Gardiennage :	

